

La Recherche Généalogique en Charente.

Publication de l'Association
Généalogique de la Charente

N° 150 Juin 2015

Sommaire :

JC. MIGNON - Edito	01
Y. PRAT – Ils sont venus d'Auvergne.....	02
AGC – Développement historique de l'agglomération urbaine.....	09
P. BOULANGER - Quelques faits divers	17
P. BOULANGER – Un Mardi Gras agité.....	19
P. PIAUD - Evolution de l'agriculture au cours du 20 ^e siècle.....	21
M. LOTTE - Saint-Martial de Montmoreau ses cimetières.....	32
B. LERISSON – Carnets de guerre de Jean Alexandre BERTAUD	45
Cousinage	52
Questions & Réponses	54
Nouvelles de l'AGC et d'ailleurs	56
Publications	57

-0-

Prix au numéro : 8 euros

(+ éventuellement frais d'envoi)

-0-

Ce numéro a été réalisé par
La Commission Bulletin

J. CHEVALLIER, Ph. PIAUD, B. VEILLON,
JC. MIGNON, P. FREBOT.

Avec la collaboration de J. VRIET

(Questions... et réponses)

B. LERISSON

(Lu pour Vous)

-0-

Directeur de la publication : P. FREBOT

Dépôt légal Mai 2015

ISSN : 0761 – 7453

IMPRIMERIE VALANTIN.G

407 704 865 00028

16340 L'Isle-d'Espagnac

Quand la démocratie l'emporte sur l'entêtement

Souvenons-nous !

Alors que des pourparlers avaient eu lieu entre Archives Départementales, Conseil Général et A.G.C pour établir un mode de complémentarité, permettant entre autres choses, une bonne indexation des registres en ligne, une fois les archives numérisées. Quelques mois avant cette mise en ligne, ces pourparlers ont tourné court, de manière unilatérale. Nous avons été mis de côté et les rencontres ont cessé. Nous avons plus ou moins été informés que l'accès aux registres de l'état civil serait sans doute payant. Étant quand même attendu que notre participation serait toujours effective, pour l'indexation. Complémentaire l'A.G.C. oui, mais contre paiement de l'accès, certainement pas !

Est alors arrivée début 2012, la mise en ligne partielle, avec accès payant. Mais quelle mise en ligne ! Seulement la collection du greffe. Or cette collection ne commence généralement pour la Charente qu'en 1737. Autant dire une mise en ligne **payante, mais au rabais**.

Nous avons demandé à être reçus par les responsables CG et AD, pour faire part de notre désaccord. La rencontre s'est faite chez le CG en charge des AD, en compagnie de la conservatrice des AD, les représentants de l'A.G.C. accompagnés de Bruno RIVET, à l'initiative d'une pétition recueillant plus de 22.000 signatures. On nous a fait comprendre que de toutes manières, ce serait payant, quoi que nous fassions. Ce que nos interlocuteurs n'avaient pas à l'esprit à ce moment-là mais nous si, c'est qu'arriveraient tôt ou tard des élections. Or l'opposition de l'époque s'était prononcée contre le paiement. Il y aurait donc bientôt une occasion de remettre chacun devant ses choix.

Cette année 2015, les mandats des anciens conseillers arrivaient à échéance. Le moment était arrivé. Nous avons envoyé un courrier à chacun des candidats, dans le sens évoqué plus haut. Pas de changement, la majorité sortante gardait sa position en faveur du paiement, l'opposition sortante, restait en faveur de la suppression. Vous avez été informé(e)s de ces choix.

Entre les deux tours, nous avons envoyé une piqûre de rappel, légère inflexion de la majorité sortante qui acceptait de porter la question à l'ordre du jour du conseil, sans plus.

Les résultats sont ce que nous savons, dès le lendemain, nous avons rappelé aux nouveaux élus, leur engagement envoyé par courrier. Il nous a été répondu que l'arrêt du paiement serait annoncé le vendredi suivant, ce qui a été fait. Nous savons cependant qu'il faut maintenant passer par des procédures obligatoires, avant la mise en œuvre, et que celles-ci demandent un délai.

Quand les politiques comprendront-ils que le suffrage universel est la force des électeurs ?

Jean-Claude MIGNON